



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Montant du produit des amendes excès de vitesse inférieure à 5 km/h

Question écrite n° 15495

Texte de la question

M. Jonathan Gery interroge M. le ministre de l'intérieur sur le montant total du produit des amendes correspondant aux excès de vitesse inférieurs à 5 kilomètres par heure. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer, pour les années 2024 et 2025, depuis l'entrée en vigueur du décret n° 2023-1150 du 6 décembre 2023 portant suppression de la réduction d'un point du permis de conduire pour les excès de vitesse inférieurs à 5 kilomètres par heure, quel est le montant total du produit de ces amendes.

Données clés

Auteur : [M. Jonathan Gery](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15495

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2026